



Envoyé en préfecture le 05/07/2019  
Reçu en préfecture le 05/07/2019  
Affiché le 05/07/2019  
ID : 063-200071199-20190702-CCPL\_2019\_93-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 juin 2019  
Date d'affichage : 24 juin 2019

### SEANCE DU 02 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

#### Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Henri SULLO (suppléant de Stéphane BARDIN), Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET,  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY,  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT,  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,  
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Yves RAILLERE.

#### Absents représentés

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Pascal ROUGIER

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2019-93 : FAB LIMAGNE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : Robert IMBAUD

Le FAB Limagne a été mis en service en fin d'année 2018. Afin de proposer un service ouvert à tous qui prenne en compte les différents types d'utilisateurs potentiels du FAB Limagne, Monsieur le Vice-Président expose qu'il est nécessaire de réajuster le règlement de fonctionnement, après 5 mois de fonctionnement.

Après avoir donné lecture du règlement de fonctionnement du FAB Limagne,

Sur proposition de la commission, Monsieur le Vice-président propose l'adoption du règlement intérieur joint en annexe.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'adopter le règlement intérieur,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 05/07/2019.  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

